



SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11
L'Arénas - Immeuble le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr Site internet : cgtnmca.fr Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Monsieur le Président du CHSCT de la Ville de Nice
Direction Générale Adjointe des Ressources Humaines
Direction Bien-Être, Santé au Travail et Dialogue Social
Pôle Prévention et Sécurité au Travail
35 rue de Paris
06364 Nice cedex 4

Nice, le 16 décembre 2020

Objet: Désinfection EAJE « La Lézardière »

Monsieur le Président du CHSCT de la Ville de Nice,

Le 9 décembre, le service Ressources de la direction de la Famille a demandé à ses agents d'intervenir sur l'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant « La Lézardière ».

Ils ont procédé à la désinfection d'un service touché par des cas index Covid.

Afin de réaliser cette mission, il leur a été demandé d'utiliser une machine QUBOZONE UVC+, récemment achetée, permettant une désinfection par ozonation.

Cette intervention a été effectuée en présence de personnels et d'enfants dans les pièces adjacentes.

À l'issue de celle-ci, des agents se sont plaints de céphalées, d'irritations oculaires et de nausées.

Vous n'êtes pas sans savoir que la réglementation fait obligation à l'employeur territorial de former ces agents à l'occasion d'un changement de poste ou de technique.

Cette obligation est définie par les articles L.4141-2, R.4141-15 et R4141-16 du code du travail. Cette partie du code du travail est applicable aux agents de la fonction publique territoriale.

De plus, dans un communiqué de presse du 19 novembre 2020, l'INRS mettait en garde contre certains dispositifs dits «anti-covid-19».

Dans cet article, l'efficacité de la désinfection des surfaces par l'ozone gazeux contre le SARS-CoV-2 n'est absolument pas démontré.

L'INRS rappelle utilement que «l'ozone est un gaz irritant pour la peau et **surtout les yeux et les muqueuses**. Suivant la dose inhalée, des troubles, allant d'une légère irritation des muqueuses et d'une sécheresse buccale à des lésions pulmonaires, peuvent apparaître. Ils peuvent également s'accompagner d'atteintes neurologiques (maux de têtes, fatigue, trouble de coordination...).

.../...

Par ailleurs, bien que l'ozone soit ininflammable, il peut aussi entraîner l'inflammation de matières combustibles et être à l'origine d'explosions, sous certaines conditions.

[...] D'après la documentation mise à disposition par ces sociétés, les équipements proposés génèrent des concentrations en ozone jusqu'à plus de 100 fois supérieur à la VLEP journalière. Dans ces conditions, le protocole de traitement des locaux par l'ozone gazeux doit permettre de garantir l'absence des personnes ainsi que l'absence de fuites de gaz vers les locaux adjacents. De plus, une phase d'assainissement de l'air, avec surveillance de la concentration résiduelle en ozone doit être prévue à l'issue du traitement avant d'autoriser à nouveau l'entrée dans les locaux.

*Au regard des **risques encourus par l'utilisation de l'ozone gazeux et des incertitudes qui semblent exister sur son efficacité vis-à-vis du SARS-CoV-2**, l'application de la démarche de prévention des risques chimiques impose de chercher à substituer ce procédé par un autre moins dangereux, en s'assurant qu'il remplit l'objectif initial d'élimination du virus».*

Prendre attache auprès de la médecine préventive aurait évité de méconnaître l'ensemble des obligations vous permettant de protéger les usagers et les agents.

En l'espèce, notre administration n'a rempli aucune de ces obligations, tant en matière de formation, de prévention et de consultation du CHSCT.

Aussi, conformément à l'article 41 du décret n°85-603 modifié, nous vous demandons, par la présente, de missionner le CHSCT afin d'enquêter sur cet accident et d'inscrire un point à l'ordre du jour du prochain CHSCT.

Veillez agréer, Monsieur le Président du CHSCT, l'expression de nos salutations distinguées.

**P/ Les représentants CGT du personnel en CHSCT
Le Secrétaire Adjoint du CHSCT**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'D. ROCTON', is written over a faint blue circular stamp or watermark.

Dominique ROCTON